

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 457/2024	OBJET : Solidarité avec la population de Mayotte
Date de la convocation : 13/12/2024 Date de la séance : 20/12/2024 Présidence de séance : Aurélie DZIERZYNSKI, Maire Secrétaire de séance : David LOYSEAU	Membres présents : MM. Aurélie DZIERZYNSKI, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Nadia LAKHDER, David LOYSEAU, Olivier DALON, Majda CHETTAT BENATTABOU, Serge MENNECIER, Gérard BERTHON, Jean-Paul MUNNIER, Alain CLÉMENT, Marie Andrée WACOGNE, Christophe CHARLES, Zahia LAZAAL, Séverine COENART, Jacinthe NUNHOLD, Yasmina TABECHE, Jean-Christophe OCHIER
Membres en exercice : 29 Membres présents : 18 Membres représentés : 7 Membres absents excusés : 2 Membres absents non excusés : 2 Votants : 25	Membres absents excusés : Mme Dominique THIEBAULT donne pouvoir à Mme Colette BESANÇON M. Pierre CHARITÉ donne pouvoir à Mme Zahia LAZAAL Mme Christiane MONA donne pouvoir à M. Robert GRILLON M. Pascal GAUTHIER donne pouvoir à M. Olivier DALON Mme Fanny SAUNIER donne pouvoir à Mme Aurélie DZIERZYNSKI M. Ismaël BOUDJEKADA M. Laurent VIEILLE donne pouvoir à Mme Jacinthe NUNHOLD Mme Josette NICOLET donne pouvoir à M. David LOYSEAU M. Saïd NOUNA
VOTE : UNANIMITÉ POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Membres absents non excusés : M. Christian DRIANO Mme Pascale BABEAUD
Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 23/12/2024 et de sa publication le 24/12/2024	
Conformément à l'article L 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées en séance du 20/12/2024 par le conseil municipal, a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune le 24/12/2024	

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1111-1 du CGCT ;

Vu l'urgence de la situation ;

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.



Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Grand-Charmont tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Grand-Charmont contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte, dans la mesure de ses capacités, en faisant un don d'un montant de 2 000 € à la Protection Civile dont le siège social est situé : Tour Essor, 14 rue Scandicci 93500 PANTIN.

Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir approuver ce soutien à la population de Mayotte et d'habiliter Madame le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le soutien à la population de Mayotte.

Le Maire
Aurélie DZIEZYNSKI.



Le secrétaire de séance,
David LOYSEAU.

